

PREFECTURE DE L'AVEYRON
DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES
ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

Arrêté N° 2001-01347 du 11 JUIL. 2001

LCB/JA

Objet : approbation du Schéma Départemental
des Carrières

LA PREFETE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu la loi n° 93-3 du 4 janvier 1993 relative aux carrières ;
- Vu le décret n° 94-604 du 11 juillet 1994 relatif au Schéma Départemental des Carrières ;
- Vu le projet de Schéma Départemental des Carrières, arrêté par la Commission départementale des Carrières le 3 mai 2000 ;
- Vu la mise à disposition du public du projet de schéma des carrières du 15 juin au 15 août 2000 ;
- Vu les observations recueillies à l'occasion de cette mise en disposition ;
- Vu les avis émis par les Commissions Départementales des Carrières des départements limitrophes ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Général de l'Aveyron le 18 octobre 2000 ;
- Vu l'avis du 5 juillet 2001 de la Commission Départementale des Carrières sur les observations et les avis recueillis sur le projet de Schéma Départemental des Carrières ;
- Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

.../

- ARRÊTE -

Article 1° Le Schéma Départemental des Carrières de l'Aveyron est approuvé.

Il est peut être consulté à la Préfecture, dans les Sous-Préfectures de Millau et Villefranche de Rouergue ainsi qu'à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (Subdivision de l'Aveyron).

Article 2 Il sera révisé dans un délai maximum de dix ans à compter de son approbation.

Il pourra être mis à jour dans les conditions fixées à l'article 6 du décret n° 94-604 du 11 juillet 1994.

Article 3 Un rapport sur la mise en oeuvre de ce Schéma sera présenté tous les trois ans à la Commission Départementale des Carrières.

Article 4 Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et fera l'objet d'une publicité dans deux journaux locaux.

Fait à Rodez, le 11 JUIL. 2001

POUR LA PRÉFÈTE,
Le Secrétaire Général



Pour ampliation et par délégation
La Chef de Bureau

Liliane CLOT-BOUCHET

Thierry SUQUET